

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le vingt huit juin, le conseil municipal convoqué le vingt et un juin 2010 s'est réuni, sous la présidence de monsieur MONEUSE Jean pierre, maire à 19h.

Sont présents : BACQUET Monique, BLERVACQUE Violette, CHOBERT Sylvie, DUMONTIER Béatrice, GAILLARD Laurence , HOMMAIS Stéphane, JOUBIER Jean-yves, MONEUSE Jean-Pierre, PALLIER Jean-Noël, VANDAMME Alain.

Absents excusés : ACLOQUE Joël, BADDA Chorok, JOUBIER Andrée-Jeanne, TROU Daniel.

Mme JOUBIER Andrée-Jeanne a donné pouvoir à M. JOUBIER Jean-Yves.
Mme BACQUET est élue secrétaire de séance.

1.TARIFICATION POUR LA LOCATION DE SALLE POLYVALENTE

LA délibération N° 045 2010 10 reste inchangée, il est rajouté un tarif à la demi journée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire propose la tarification suivante pour la location de la salle polyvalente, à compter du 28 juin 2010.

Pour les habitants de Bazincourt :	Pour les hors communes :
Une demi-journée : 50 €	Une demi-journée 100 €

Le montant de la caution est fixé à 900 € pour tous
Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité. La recette est prévue section fonctionnement, compte 752.

2. MODIFICATION DE L'ARTICLE 3B1 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2003 créant à compter du 1^{er} janvier 2004 la communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière ;

Vu l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales autorisant l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale à délibérer sur les modifications statutaires, étant entendu qu'elles réalisent par délibération concordante de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée ;

Vu l'article 3B1 des statuts de la communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière ;

Considérant le fait que la commune de Bézu St Eloi souhaite développer la ZAC à son échelle, parcelle par parcelle, et non forcément dans un contexte global d'aménagement plus large telle qu'une zone d'activités communautaire peut l'exiger ;

Vu la délibération n°2010047 du 18 mai 2010 de la communauté de communes gisors-Epte-Lévrière ayant approuvé la modification statutaire et notamment la nouvelle rédaction de l'article 3 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De ne pas approuver la modification statutaire de l'article 3B1 supprimant la ZAC de Bézu St Eloi des compétences statutaires de la communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière.

Annexe : statuts modifiés

1 abstention, 10 avis défavorable.

3. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA TOITURE DU RESTAURANT SCOLAIRE AU CONSEIL GENERAL

Le Maire propose que le conseil municipal approuve le projet de restaurer la toiture du restaurant scolaire de Bazincourt et Thierceville et l'autorise à solliciter une subvention auprès du conseil général de 40% du montant total hors taxe des travaux soit : 15 260 .60 € TTC (14 465,03€ HT)

Le plan de financement sera de :

5786.01€ de participation du Conseil général

9474.59 € de participation Communale prévue au budget primitif 2010

A l'unanimité le conseil municipal approuve le projet de restaurer la toiture du restaurant scolaire et autorise le maire à solliciter une subvention auprès de du conseil général du montant hors taxe des travaux soit 5786.01 euro.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

5.ADHESION DE LA COMMUNE DE TALMONTIERS AU S.I.I.V.E

Lors de sa séance du 9 avril 2010, le comité syndical a donné son accord pour l'adhésion de la Commune de Talmontiers (Oise) au syndicat Intercommunal et Interdépartemental de la vallée de l'Epte.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'adhésion de cette commune au syndicat.

6. TARIFICATION DE LA SORTIE PECHE EN MER

Les tarifs précédemment votés reste inchangés. Il est rajouté un tarif pour le déjeuner.

Tarifs :

Repas : 13€

avis favorable à l'unanimité.

7.SUBVENTION A L'A.S.A.L.F

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la municipalité souhaite aider l'association à se développer,

Monsieur MONEUSE, maire propose l'aide suivante pour l'association de sauvegarde des abords de la lévrière et de la forêt de Lyons pour l'année 2010 :

A.S.A.L.F : 200 €

Ce montant est pris au budget primitif 2010, section fonctionnement, compte 65748.

Cette subvention est approuvée à l'unanimité.

8. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL 2010

Il convient de faire le virement de crédits suivants :

A prendre sur les comptes :

022 dépenses imprévues	200 €
6232 fêtes et cérémonies	140 €

A porter sur les comptes :

65748 subvention (association ASALF)	200 €
678 autre charge exceptionnelle	140 €

9. VENTE D'UNE PARTIE DU TERRAIN DE LA PONETTE

La municipalité a étudié la demande proposée par Monsieur MOUSSET concernant la vente d'une partie du champ de la ponette.

Avis défavorable à l'unanimité.

*** la séance est close à 19H30.****